

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA MOBILITÉ D'ÉTUDES OU DE STAGE A L'ESBAN

Toutes les bourses sont compatibles avec la bourse sociale du CROUS. Le versement de la bourse sociale du CROUS est maintenu durant la mobilité et cette bourse n'entre pas dans le calcul des aides financières à la mobilité.

Les bourses ERASMUS+ :

Les bourses Erasmus+ sont versées directement par l'établissement à l'étudiant.

L'étudiant peut être allocataire total (il reçoit une subvention pour toute la durée de sa mobilité) ou partiel (la subvention est accordée pour une partie seulement de la mobilité ; en fonction des fonds disponibles ; toutefois l'établissement peut décider de l'augmenter durant/à l'issue de la mobilité ; en fonction des fonds disponibles). Sous certaines conditions listées ci-dessous, les étudiants peuvent bénéficier d'un soutien inclusion.

Soutien Erasmus inclusion

Afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des 3 critères suivants (le fait de répondre à un seul de ces critères ouvre droit au complément) : ce soutien pour l'inclusion prend la forme d'un montant additionnel mensuel de 250€ sur les mobilités longues Etudes ou Stage (soutien individuel). Concernant les mobilités physiques courtes Etudes ou Stage, le montant additionnel s'élève à 150 euros pour une activité d'une durée de 15 à 30 jours et à 100 euros pour une mobilité de 5 à 14 jours.

Critères d'éligibilité et justificatifs à fournir :

1. Être en situation de handicap : Attestation de décision MDPH
2. Être en situation d'affection de longue durée : Attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc
3. Être boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 ou 7 : Notification d'attribution de bourse national

Et dans la limite des fonds disponibles :

4. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) (foyer fiscal) (observatoire-des-territoires.gouv.fr) : Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant.

3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville (foyer fiscal)

(<https://sig.ville.gouv.fr/>) : Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.).

Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant.

[Pour plus d'info. voir le Guide sur l'inclusion et la diversité dans le programme Erasmus](#)

Tableau des montants attribués aux étudiants de l'ésban pour la mobilité Etudes et Stage vers les Pays Programme et les Pays Tiers Associés des Régions 13 et 14 :

INTRA EUROPEEN	MOBILITES VERS PAYS PROGRAMME & PAYS TIERS NON ASSOCIES DES REGIONS 13 ET 14					
	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR		Complément financier mobilités de STAGE	Complément financier INCLUSION	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
					Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
Mobilité longue durée (Etudes ou Stage) 2 à 12 mois	Vers pays du groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + pays de la région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin + pays de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	300 € / mois*	150 € / mois	250 € / mois	10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + <i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + <i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>
	Vers pays du groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et vers pays du groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	250 € / mois*				
Mobilité courte durée (Etudes ou Stage) 5 à 30 jours	≤ 14 jours	79 € / jour	NA	100 € si durée ≤ 14 jours 150 € si durée > 14 jours		
	du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56 € / jour	NA			

Tableau des montants attribués aux étudiants de l'ésban pour la mobilité Etudes et Stage vers les Pays Tiers Non Associés des Régions 1 à 12 :

<u>INTERNATIONAL</u>	MOBILITES VERS PAYS TIERS NON ASSOCIES DES REGIONS 1 A 12					
	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR		Complément financier mobilités de STAGE	Complément financier INCLUSION	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
					Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
Mobilité longue durée (Etudes ou Stage) 2 à 12 mois	Régions 1 à 12	700 € / mois	NA	250 € / mois	10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 €	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 €
Mobilité courte durée (Etudes ou Stage) 5 à 30 jours	≤ 14 jours	79 € / jour	NA	100 € si durée ≤ 14 jours	150 € si durée > 14 jours + <i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	+ <i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>
	du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56 € / jour	NA	150 € si durée > 14 jours		

LISTE DES PAYS TIERS NON ASSOCIES DES REGIONS 1 à 12	
Balkans occidentaux (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Voisinage oriental (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, territoire de l’Ukraine tel que reconnu par le droit international
Pays du sud de la Méditerranée (région 3)	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Fédération de Russie (région 4)	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Asie (région 5)	a) Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam b) Pays à revenu élevé: Brunei, République de Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan
Asie centrale (région 6)	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Moyen-Orient (région 7)	a) Iran, Iraq, Yémen b) Pays à revenu élevé : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Pacifique (région 8)	a) Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu b) Pays à revenu élevé : Australie, Nouvelle-Zélande
Afrique subsaharienne (région 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d’Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Amérique latine (région 10)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Caraïbes (région 11)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Etats Unis et Canada (région 12)	États-Unis d’Amérique, Canada

Les bourses OFAJ pour étudiants en formation artistique (**dispositif suspendu pour 2026-2027**):

La demande de bourse OFAJ est réalisée par l'ESBAN pour l'étudiant. L'OFAJ assure son versement.

Destination	Montant de la bourse	Durée minimum	Durée maximum	Spécificités
Allemagne	300 € /mois	2 mois	5 mois	La bourse concerne la mobilité d'études dans un établissement supérieur d'enseignement artistique en Allemagne, pour des étudiants âgés entre 18 et 30 ans. La bourse est accordée uniquement aux jeunes « ayant moins d'opportunités ». Dans le cas d'une autre aide financière (par ex. Erasmus+, Région), si le montant de l'aide financière est inférieur à 1 000 € par mois, l'OFAJ accorde la différence, dans la limite de 300 € maximum par mois. Un rapport détaillé de la mobilité ainsi qu'une attestation de présence sont exigés à l'issue de la mobilité.

L'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du Ministère de la Culture :

L'AMI est versée directement par l'établissement à l'étudiant.

L'étudiant peut être allocataire total (il reçoit une subvention pour toute la durée de sa mobilité) ou partiel (la subvention est accordée pour une partie seulement de la mobilité ; en fonction des fonds disponibles ; et l'établissement peut décider de l'augmenter durant/à l'issue de la mobilité ; en fonction des fonds disponibles)

Destination	Montant de la bourse	Durée minimum	Durée maximum	Spécificité
Monde entier	400 euros/mois	2 mois	9 mois	Pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires du FNAU. L'AMI peut être attribuée plusieurs fois, à condition que l'aide ne dépasse pas un total de 9 mois cumulés.

Les aides à la mobilité de la Région OCCITANIE : [Mouv'Occitanie](#)

Uniquement pour les étudiants BOURSIERS sur critères sociaux ou appartement à un foyer fiscal dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 20000 euros/an:

Niveau d'études	Destination	Montant de la bourse	Durée minimum	Durée maximum	Spécificité
L2, L3, M1, M2 (hors césure)	Monde entier	75 euros/se maine	Mobilité d'Etudes ou de Stage : 4 semaines pleines de 5 jours ouvrés	Mobilités d'Etudes : 14 semaines max. accordées pour 1 semestre et 26 semaines max accordées pour 2 semestres Mobilités de Stage : 20 semaines max.	L'étudiant intéressé par une bourse de la Région Occitanie fait sa demande auprès de l'ESBAN qui la valide (si les critères sont remplis et dans la limite des fonds disponibles) puis qui l'enregistre sur le Portail des mobilités. Ensuite, après avoir reçu une notification de la Région, l'étudiant est invité à déposer sur le Portail des Aides les pièces justificatives suivantes, sous 15 jours maximum : - La notification définitive de bourses sur critères sociaux pour l'année académique de mobilité ou l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 du foyer fiscal de rattachement ; - Le Curriculum Vitae (CV) à jour ; - Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ; En cas de mobilité d'études : - l'attestation d'inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur étranger mentionnant les dates exactes de début et de fin de la mobilité ; En cas de stage en entreprise : - la convention de stage tripartite en intégralité portant à minima la signature de l'étudiant et de son établissement d'origine. Au terme de la mobilité, l'étudiant devra déposer sur le Portail des Aides : - Le certificat final de présence à l'étranger complété et signé par la structure d'accueil en fin de séjour et précisant les dates exactes de début et de fin de la mobilité ; - Le questionnaire à compléter en ligne sur le Portail Des Aides. Pour les étudiants étrangers : ne sont pas financées les mobilités dans leur pays d'origine. Il ne peut être attribué plus d'une bourse d'études ou de stage par an.

1. Pour les étudiants non boursiers :

Type d'aide	Niveau d'études	Destination	Montant de l'aide	Durée minimum	Spécificités
Le chèque Eurocampus	Mobilité d'Etudes : M1 ou M2 Mobilité de Stage : L1 à M2	Catalognes ou Baléares	<i>Forfait de 600 euros</i>	1,5 mois	L'étudiant intéressé par un Chèque de la Région Occitanie fait sa demande auprès de l'ESBAN qui la valide (si les critères sont remplis) puis qui l'enregistre sur le Portail des mobilités. Ensuite, après avoir reçu une notification de la Région, l'étudiant est invité à déposer sur le Portail des Aides les pièces justificatives suivantes, sous 15 jours maximum : - Le Curriculum Vitae (CV) à jour ; - Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ; En cas de mobilité d'études : - L'attestation d'inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur étranger mentionnant les dates exactes de début et de fin de la mobilité En cas de stage en entreprise : - La convention de stage tripartite en intégralité portant à minima la signature de l'étudiant et de son établissement d'origine.
Le Chèque Coopération	L1 à M2 (Etudes et Stage)	Les pays partenaire de la Région Occitanie : Allemagne, Japon, Maroc, Sénégal, Canada (Québec)	<i>Forfait de 600 euros</i>	6 semaines min.	Au terme de la mobilité, l'étudiant devra déposer sur le Portail des Aides : - Le certificat final de présence à l'étranger complété et signé par la structure d'accueil en fin de séjour et précisant les dates exactes de début et de fin de la mobilité ; - Le questionnaire à compléter en ligne sur le Portail Des Aides. Pour les étudiants étrangers : ne sont pas financées les mobilités dans leur pays d'origine. Il ne peut être attribué plus d'une bourse d'études ou de stage par an.